

**POLE METROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE**

DECISION N°2023-08

**Evaluation environnementale
systémique renforcée**

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-13 du 15 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical a délégué ses pouvoirs à la Présidente dans les domaines énumérés et notamment en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre de la révision du Scot, de s'adjoindre les compétences d'un prestataire pour réaliser une évaluation environnementale systémique renforcée ;

Suite à la demande de devis réalisée qui a donné lieu à la réception d'une offre ;

Vu la proposition de la société E.A.U.SAS qui a été jugée conforme ;

DECIDE :

Article 1 – Un contrat est conclu entre la société E.A.U SAS (Economie, Aménagement et urbanisme) dont le siège social est localisé 71 rue Desnouettes – 75017 PARIS et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en vue d'assurer la mission indiquée ci-dessus.

Article 2 – Le contrat prend effet à compter de la date de notification de l'acte d'engagement au cocontractant et ne pourra excéder la durée de la procédure de révision du Scot, soit fin 2025.

Article 3 - Les droits et obligations acceptés par les deux parties sont précisés dans le CCTP et l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières du marché.

Article 4 - La dépense en résultant, soit 46 770 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts au budget du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Article 5 - La présente décision sera portée à la connaissance de Mmes et MM. les membres du Comité syndical lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Article 6 - La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le Trésorier Principal de Nantes Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Présidente du Pôle Métropolitain
Nantes Saint-Nazaire,

Johanna ROLLAND

Nantes, le 16 /05/2023